

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI AUTORISANT LA DISSOLUTION DE SOCIÉTÉS D'ÉTAT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 10 septembre, de la motion de M. de Cotret: Que le projet de loi C-60, tendant à autoriser l'obtention de la dissolution de certaines sociétés d'État et à modifier ou abroger d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, l'objet du projet de loi C-60 n'est sûrement pas conforme aux déclarations des ministériels avant les élections au sujet des sociétés d'État. Je rappellerai simplement que ce que nous étudions aujourd'hui c'est le principe du projet de loi. J'espère que cette non-mesure sera étudiée en comité plénier, qu'elle sera lue pour la troisième fois et adoptée rapidement. En effet, le député qui a présenté le projet de loi a dit, et je le cite, que c'était un effort pour «rationaliser . . . les sociétés de la Couronne». Il a aussi dit que «nous allions dissoudre maintenant» ces quatre sociétés de la Couronne. Le fait est que ces sociétés de la Couronne n'existent même pas dans la réalité.

• (1510)

La première, la Canadian National (West Indies) Steamships, Ltd., qui s'occupait de transport de marchandises vers les Antilles, n'est plus en exploitation depuis une vingtaine d'années. Elle a été vendue à Cuba.

La deuxième, la St. Anthony Fisheries Limited, n'a été mise sur pied que pour un an. Puis elle a été acquise il y a deux ou trois ans par une autre société de la Couronne ayant la faveur du présent gouvernement, une société de la Couronne dont le premier ministre progressiste-conservateur de Terre-Neuve a parlé avec force rhétorique. Il a dit, je le répète, que c'était là le plus grand événement depuis l'entrée de sa province dans la Confédération canadienne. La société de la Couronne dont il est question dans le projet de loi a été dissoute au bout d'un an.

La troisième société de la Couronne visée est à la fois étrange et importante. Il s'agit de la Societa a Responsibilita Limitata Immobiliare San Sebastiano, qui avait tout simplement été constituée en vue d'acheter une résidence pour l'ambassadeur du Canada auprès du Vatican. Son seul bien a été transféré au gouvernement canadien.

La quatrième société de la Couronne visée par ce projet de loi très important dont la Chambre des communes est saisie, projet de loi énonçant la politique gouvernementale à l'égard des sociétés de la Couronne, a pour nom Uranium Canada, Ltée. Celle-ci a transféré tous ses stocks d'uranium à la société Eldorado il y a déjà pas mal de temps. Elle n'est vraiment plus en activité.

Nous débattons du principe de ce projet de loi. Ce principe est en fait totalement inexistant. Il consiste à dissoudre des choses qui n'existent même pas.

Sociétés d'État

Je demanderais aux députés de régler cette affaire au plus vite et de demander au président du Conseil du Trésor d'être très bref s'il doit prendre la parole à ce sujet, afin que nous puissions en finir avec ce projet de loi et passer à quelque chose de plus important pour les Canadiens.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je sais gré au secrétaire parlementaire d'avoir bien voulu expliquer à quoi se résument au juste ces sociétés de la Couronne maintenant insignifiantes. Mais il n'a pas bien expliqué, ni à moi ni au député de Gander-Twillingate (M. Baker) pour quelle raison, alors qu'il y a un taux de chômage de 10.5 p. 100, que la Colombie-Britannique, les provinces Atlantiques et une partie du Québec traversent non pas une récession persistante mais une véritable dépression comme dans les années 30, le gouvernement fait de cela une priorité.

Depuis que le gouvernement a décidé de présenter ce projet de loi, je me suis dit que j'aimerais faire quelques observations au sujet des sociétés de la Couronne en général, car j'estime qu'il s'agit d'un domaine extrêmement important qui donne au gouvernement des possibilités d'agir. Malheureusement, je me demande si le gouvernement que nous avons va agir.

Il y a quelque 400 sociétés de la Couronne, sinon plus, qui relèvent du gouvernement du Canada. Personne, je pense, n'en connaît le nombre exact. Les 4 dont il est question dans ce projet de loi ne sont pas particulièrement importantes, comme le secrétaire parlementaire nous l'a dit. Mais il y en a d'autres qui le sont, comme Air Canada, VIA Rail et Petro-Canada. L'activité exercée par le gouvernement du Canada à travers ces sociétés de la Couronne touche à tous les aspects de la vie des Canadiens.

Les sociétés de la Couronne ont été créées à diverses époques parce que le gouvernement au pouvoir était convaincu qu'une intervention publique s'imposait et qu'il s'agissait d'un domaine dans lequel on ne pouvait compter que le secteur privé à lui seul fasse ce qui était nécessaire pour l'intérêt public. Voilà une chose que mon parti a toujours admise. Nous estimons que le secteur public a un rôle constructif et positif à jouer. L'existence chez nous d'une importante présence du secteur public fait partie de notre culture politique. Nous estimons en fait qu'il s'agit là d'une partie essentielle du Canada. Nous n'aurions pas de pays si nous n'avions pas une tradition de secteur public. Comme vous le savez, monsieur le Président, dans le passé la population du Canada a joué son rôle dans les chemins de fer, dont certains font maintenant partie du CN, et comme vous désirez me rappeler à l'ordre, j'ajouterai que le CN avait enfin une filiale appelée Canadian National, (West Indies).

Ce que je veux dire, c'est que nous n'avons pas au Parlement de mécanisme pour obliger les sociétés de la Couronne à nous rendre des comptes. Si ces quatre sociétés d'État étaient tombées en désuétude, comme elles l'ont fait il y a quelques années, et s'il y avait eu un processus exigeant la présentation régulière de rapports au Parlement, nous aurions constaté la situation, des recommandations auraient été faites et nous aurions pu agir comme il convient. Le nouveau gouvernement a trouvé cette anomalie et il veut la résoudre en quelques minutes de séance.